



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS**

**Séance du 8 octobre 2020 (18h30)
Espace Montgolfier - Davézieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	41 + 1
Votants	:	52
Convocation et affichage	:	02/10/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Damien BAYLE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Romain EVRARD, Cécilia FARRE, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Assia BAÏBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Catherine MICHALON), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Clément CHAPEL (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Christelle ETIENNE (pouvoir à Damien BAYLE), Richard MOLINA (pouvoir à Simon PLENET), Pascal PAILHA (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Virginie FERRAND, Yves FRAYSSE, Dominique MAZINGARBE, Denis SAUZE.

**CC-2020-329 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
TRANSPORTS - DESIGNATION D'UN DEUXIÈME INTERVENANT EXPERT DU
CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES TRANSPORTS**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

La Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo a créé, par délibération du Conseil Communautaire en date du 11 janvier 2017, une régie dotée de la seule autonomie financière, dénommée « Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo ».

Conformément aux dispositions des articles L. 2221-14 et R. 2221-3 du Code général des collectivités territoriales, la régie est administrée, sous l'autorité du Président de la Communauté d'Agglomération et du Conseil Communautaire, par un Conseil d'exploitation et un Directeur.

Conformément à l'article R. 2221-4 du Code général des collectivités territoriales, les statuts adoptés par délibération du conseil communautaire en date du 11 janvier 2017, précisent les modalités de fonctionnement du Conseil d'exploitation ainsi que la durée du mandat des membres et leur mode de renouvellement.

Il revient également au Conseil Communautaire, conformément aux dispositions de

l'article L. 2221-14 du Code général des collectivités territoriales, de désigner les membres du Conseil d'exploitation de cette régie sur proposition du Président de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil d'exploitation est composé de trois conseillers communautaires et de deux intervenants à titre d'expert.

Le Conseil communautaire du 10 juillet 2020 a désigné les trois conseillers communautaires et un seul des deux intervenants.

Il s'agit donc de désigner un deuxième expert afin que le Conseil soit bien doté de cinq membres.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire la candidature de:

- Yvan THIEBAUD, Responsable du Pôle Mobilités et Environnement Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2221-14, R. 2221-3, R. 2221-67 et R. 2221-68 ainsi que les articles R. 2221-73 à 75,

VU la délibération n°2017.029 en date du 11 janvier 2017 relative à la création de la régie du service public « régie des transports d'Annonay Rhône Agglo »,

VU les statuts de la régie, adoptés le 11 janvier 2017,

VU l'avis du Conseil d'exploitation en date du 13 juillet 2020, favorable à la désignation d'Yvan THIEBAUD comme intervenant expert,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Après en avoir délibéré, et,

DECIDE de désigner Monsieur Yvan THIEBAUD comme intervenant expert au sein du Conseil d'exploitation de la Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo à compter du 9 octobre 2020,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, à toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Fait à Davézieux le : 15/10/20
 Affiché le : 15/10/20
 Transmis en sous-préfecture le : **15 OCT. 2020**
 Identifiant télétransmission :



Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Le Président

Simon PLENET

